

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 09/10/2026
Affichage : 09/10/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 82/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : ESPACE DE VIE SOCIALE – APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU PROJET SOCIAL EVS

Rapporteur : Patrick Pellet

La ville de Lunel-Viel a conduit, pendant cinq ans, le projet social 2020-2026 de l'Espace de Vie Sociale, projet encadré par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault. L'année 2026 correspondait au renouvellement du projet social et familial pour la période 2027-2031.

Les Espaces de Vie Sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités du voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales, culturelles et éducatives. Ce sont des espaces de proximité qui s'adressent à tous les publics.

Après concertation avec les habitants à travers de questionnaires, de groupes de travail en présence de la Convention Territoriale Globale CTG, et en suivant la nouvelle circulaire des EVS de la Caisse d'Allocations Familiales, les trois axes pour orienter les futures actions de l'Espace de Vie Sociale ont évolué :

- **Agir pour et avec les familles**
- **Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités**
- **Agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions**

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Pellet, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver la demande de renouvellement de l'agrément du projet social EVS La ruche à la CAF.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

